

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3318

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Dardilly - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Charbonnières les Bains - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Craponne - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins - Saint Genis Laval**

objet : **Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) de l'Yzeron sur son territoire**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3318**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Dardilly - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Charbonnières les Bains - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Craponne - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins - Saint Genis Laval

objet : **Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) de l'Yzeron sur son territoire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI), instauré par la loi du 2 février 1995, est un outil réglementaire de gestion du risque inondation.

Un premier PPRNI de l'Yzeron a été approuvé le 2 octobre 1998 sur 7 communes situées à l'aval du bassin versant : Oullins, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Craponne, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières et Charbonnières les Bains.

L'Etat a ensuite souhaité élaborer un nouveau PPRNI, au vu des dernières crues importantes de 2003, 2005 et 2008. Ce nouveau plan est étendu à l'ensemble du bassin versant.

L'étude préliminaire à l'élaboration du nouveau PPRNI a été réalisée en 2006 sur l'ensemble du bassin versant, soit 21 Communes : Dardilly, La Tour de Salvagny, Lentilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Sainte Concorce, Pollionnay, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Grézieu la Varenne, Craponne, Vaugneray, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Chaponost, Brindas, Saint Laurent de Vaux, Yzeron et Saint Genis Laval.

Cette étude a permis d'avoir une bonne visibilité du risque inondation. Elle a été complétée par une modélisation hydraulique des secteurs urbanisés réalisée par le bureau d'études HYDRATEC en juin 2009. A la suite de cette dernière étude, une synthèse des aléas hydrogéomorphologiques et hydrauliques a été produite et complétée par des études sur certains secteurs spécifiques.

L'ensemble de ces études a conduit à prendre en compte dans le PPRNI :

- la problématique du ruissellement,
- l'encadrement de l'urbanisation sur l'ensemble des zones inondables et non uniquement sur les zones les plus urbanisées, ceci afin de préserver des champs d'expansion des crues et de ne pas augmenter les débits à l'aval, et participer ainsi à une "solidarité" de bassin.

La procédure d'élaboration s'est accompagnée d'une information et concertation auprès de la population. Des réunions publiques ont ainsi été organisées : à Oullins le 10 octobre 2011, à Grézieu la Varenne le 17 octobre 2011 et à Charbonnières les Bains le 7 novembre 2011, ainsi que des permanences dans les Communes.

Les études menées ont permis à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, d'élaborer un projet de PPRNI qui a fait l'objet de nombreuses consultations auprès des communes concernées et de la Communauté urbaine de Lyon.

Le PPRNI a été prescrit le 4 novembre 2010 par arrêté préfectoral n° 2010 6146.

Les objectifs de ce PPRNI sont :

- prévenir les risques pour les personnes et les biens,
- préserver les conditions d'écoulement et les champs d'expansion des crues,
- réduire la vulnérabilité et les dommages potentiels dans les zones inondables.

Les principaux axes réglementaires du PPRNI peuvent se résumer ainsi :

- interdire toute nouvelle construction dans les zones inondables soumises aux aléas les plus forts,
- contrôler la réalisation de nouvelles constructions dans les zones d'expansion des crues,
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection des lieux fortement urbanisés.

Ces axes sont traduits dans un plan de zonage et un règlement qui y est associé. Selon les zonages (rouge ou bleu) et leurs sous-catégories, le règlement prévoit la préservation stricte des champs d'expansion des crues (zone rouge), interdit toute nouvelle construction dans les secteurs non urbanisés ou autorise une gestion de l'existant qui reste très encadrée, notamment à travers la non-aggravation de la vulnérabilité (rouge) ou à un encadrement strict des possibilités d'urbanisation (bleu). De façon générale, le règlement impose la non-augmentation du débit naturel en eaux pluviales suite à une imperméabilisation.

Il est à noter que de nouvelles zones ont été intégrées dans la plupart des Communes situées dans le périmètre de la Communauté urbaine. De même, les secteurs non urbanisés qui présentent un aléa (même faible ou moyen) ont été classés en zone rouge réglementaire.

Par ailleurs, la poursuite du projet de restructuration urbaine du quartier Narcisse Bertholey dans la continuité du centre d'Oullins a été prise en compte afin de permettre son évolution de manière modérée et sous réserve des conditions énoncées dans le règlement du PPRNI.

Conformément à la loi, ce dossier a été transmis pour avis consultatif à la Communauté urbaine et réceptionné par courrier le 17 septembre 2012.

Il appartient au Conseil d'émettre un avis consultatif sur celui-ci.

Cette consultation officielle est réalisée conjointement auprès des Communes, du Département du Rhône, de la Région Rhône-Alpes, de la Chambre d'agriculture et de la Chambre régionale de la propriété forestière, qui sont également appelés à émettre leur avis.

Elle sera suivie en fin d'année 2012 de l'enquête publique au cours de laquelle chaque citoyen et chacune des entités précitées pourront rencontrer monsieur le commissaire-enquêteur et inscrire leurs remarques dans un registre sur le contenu des pièces du dossier. Une période d'analyse des conclusions du commissaire-enquêteur précèdera alors l'arrêté d'approbation du PPRNI pris par monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône. Ce document, opposable aux tiers, valant servitude d'utilité publique, s'imposera aux règles du plan local d'urbanisme (PLU).

A l'occasion de cette enquête publique, s'il subsiste des désaccords ponctuels sur l'écriture réglementaire et la définition des plans de zonage, des propositions d'amélioration pourront être faites.

A cette étape du processus d'élaboration du PPRNI, et compte tenu de la nécessité de prendre en compte la préservation des personnes et des biens à l'encontre du risque majeur que constituent les inondations de cette ampleur (centennale et exceptionnelle), il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce projet ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Emet un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRNI) de l'Yzeron, tel que proposé par monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône le 17 septembre 2012.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.